

GAGE SUR VÉHICULE

Entre les soussignés :

Guaranty Trust Bank (Rwanda) plc, société publique au capital social de vingt milliards francs rwandais (20.000.000.000 Frw) dont le siège social est établi à Kigali, KN 2 ave 1370, code de la société: 100003180 représentée par et, respectivement Chef de la Division commerciale et Chef du Service Juridique et également secrétaire de société, agissant en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par le Conseil d'administration ; ci-après dénommée la « **Banque** »,

Et

..... (**Le client**), dont le code de société est, Kigali/Rwanda, représentée par, de nationalité rwandaise, porteur de la carte d'identité n° Contractant en second lieu en tant que débiteur ci-après dénommé « **Le Client et le propriétaire du véhicule mis en gage** ».

PRÉAMBULE;

CONSIDERANT que le constituant du gage a accepté de garantir, dans la mesure énoncée ci-après, le paiement intégral et l'exécution des obligations du constituant du gage à l'égard de la Banque en vertu de l'accord de prêt aux termes et conditions énoncés à travers l'offre de facilité de crédit de la Banque avec la référence: daté du

CONSIDERANT QUE, par la présente, le constituant du gage donne son **véhicule** en gage à la Banque et accorde à la Banque un droit de privilège et de surêté réelle sur ce véhicule pour garantir le prêt qui lui est consenti par la la Banque;

EN CONSEQUENCE, en contrepartie des engagements et afin d'inciter la Banque à accorder le prêt en vertu de l'accord de prêt, la Banque et le constituant du gage conviennent de ce qui suit ;

La surêté réelle porte sur un montant total de **Frw** en tant que tel ou son équivalent dans n'importe quelle devise, auquel s'ajouteront des intérêts au taux prescrit dans l'Accord de prêt.

La valeur garantie est de **Frw**, intérêts et frais payés par le Constituant du Gage à Guaranty Trust Bank (Rwanda) plc, de son propre chef ou pour tout autre motif, conjointement avec d'autres ou non, y compris le crédit utilisable par le client.

En tant que sûreté générale et permanente en vue du remboursement du montant principal du prêt, des intérêts y afférents et de toutes les autres sommes dues au titre du présent acte (collectivement « la Dette »), le constituant du gage s'engage à grever d'un privilège le « bien mis en gage » [ci-après dénommé « bien meuble »] [ci-après dénommés collectivement « le gage »] et s'engage à l'inscrire en faveur de **Guaranty Trust Bank (Rwanda) plc** auprès du Bureau du Registraire Général, Office pour la promotion du développement au Rwanda, conformément à la Loi N° 34/2013 du 24/05/2013 **sur les sûretés mobilières et le bien meuble sur lequel porte la sûreté est décrit comme suit:**

Type	Numéro de plaque d'immatriculation	Numéro de châssis	Année de fabrication

Conditions de crédit:

- Durée du gage: ans. La date d'échéance est donc fixée au
- **Il est convenu que la durée du gage est de ans à compter de la date d'enregistrement effectif de la sûreté auprès de l'Office pour la promotion du développement au Rwanda et qu'elle sera automatiquement renouvelée chaque année jusqu'au remboursement intégral de la facilité de crédit garantie. Le client autorise, par la présente, la Banque à agir et à signer en son nom tous les documents requis liés au renouvellement.**
- **Le client certifie qu'il est le seul propriétaire du véhicule mis en gage et déclare que ce dernier n'est grevé d'aucune charge.**

Par le présent contrat, l'emprunteur autorise la Banque à demander en son nom l'inscription du gage sur le véhicule décrit ci-dessus. En conséquence, le client autorise la banque à débiter son compte n° : pour les frais y afférents.

En cas de défaut de remboursement par le Client, la GTBank se réserve le droit de se faire rembourser par récupération du véhicule mis en gage, soit en le gérant, soit en le

vendant aux enchères publiques et, à cette fin, la GTBank émettra une mise en demeure de 30 jours ouvrables au client avant d'engager une procédure de saisie, conformément à la loi susmentionnée et à d'autres lois en la matière.

Pour l'exécution des présentes, les parties élisent domicile à la Guaranty Trust Bank (Rwanda) plc, dont le Siège social est situé à KN 2 ave, 1370, à Kigali, Rwanda.

Le domicile du client est fixé à la Cellule de, Secteur de, District de, où toutes les notifications, citations et assignationsinjonctions, ainsi que toutes les actions généralement ordinaires lui seront légitimement notifiées.

Pour l'application, l'interprétation et l'exécution du présent acte, la Loi rwandaise sera la seule applicable, toute autre législation étant exclue.

Les juridictions rwandaises à Kigali sont seules compétentes, exception faite du droit de Guaranty Trust Bank (Rwanda) plc de procéder, si elle le préfère, à la saisine éventuelle des juridictions du domicile du Client.

Fait à Kigali, le

Pour et au nom de Guaranty Trust Bank (Rwanda) Plc

Le client et le propriétaire du véhicule mis en gage

.....
Représenté par

Acte notarié Numéro (.....) -----
VOLUME -----
l'An -----
..... jour du mois d'..... -----

....., Notaire privé, certifie par la présente que le présent instrument, dont les termes sont reproduits dans les présentes, nous a été présenté ce jour par:

Guaranty Trust Bank (Rwanda) plc, société publique au capital social de vingt milliards francs rwandais (20.000.000.000 Frw) dont le siège social est établi à Kigali, KN 2 ave 1370, code de la société : 100003180 représentée par et, respectivement Chef de la Division commerciale et Chef du Service Juridique et également secrétaire de société, agissant en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par le Conseil d'administration ; ci-après dénommée la « **Banque** »;

Et

..... (**Le client**), dont le code de société est, Kigali/Rwanda, représentée par, de nationalité rwandaise, porteur de la carte d'identité n° Contractant en second lieu en tant que débiteur ci-après dénommé « **Le Client et le propriétaire du véhicule mis en gage** ».

....., employé de la Guaranty Trust Bank (Rwanda) plc, résidant dans la ville de Kigali, est témoin du présent acte.

Après avoir pris connaissance du contenu de l'acte susmentionné, les parties déclarent devant nous que l'acte tel qu'il est rédigé contient l'expression de leur volonté. En accord avec cela, le présent acte a été signé par les parties, le témoin et moi, Notaire, scellé du sceau du Notaire privé.

-----LES PARTIES-----

Pour et au nom de Guaranty Trust Bank (Rwanda) Plc

Le client et le propriétaire du véhicule mis en gage

.....
Représenté par

-----**TEMOIN**-----

.....

-----**LE NOTAIRE**-----

.....

-----**Le NOTAIRE**-----

.....

Honoraires: Onze Mille Sept Cents Francs Rwandais. Enregistré par nous,
....., Notaire privé, le numéro de l'acte enregistré est
..... Volume enregistré le, les frais de notaire ont
été payés conformément au reçu bancaire numéro : du par
par l'intermédiaire de la Guaranty Trust Bank (Rwanda) plc.

-----**LE NOTAIRE**-----

.....